

First Session, Forty-fifth Parliament,
3 Charles III, 2025

HOUSE OF COMMONS OF CANADA

BILL C-213

An Act to amend the Immigration and
Refugee Protection Act (cessation of refugee
protection)

FIRST READING, JUNE 18, 2025

Ms. KWAN

Première session, quarante-cinquième législature,
3 Charles III, 2025

CHAMBRE DES COMMUNES DU CANADA

PROJET DE LOI C-213

Loi modifiant la Loi sur l'immigration et la
protection des réfugiés (perte de l'asile)

PREMIÈRE LECTURE LE 18 JUIN 2025

M^{ME} KWAN

SUMMARY

This enactment amends the *Immigration and Refugee Protection Act* to repeal provisions related to inadmissibility and loss of status resulting from the cessation of refugee protection for permanent residents.

SOMMAIRE

Le texte modifie la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* afin d'abroger des dispositions relatives à l'interdiction de territoire et à la perte de statut découlant de la perte de l'asile de résidents permanents.

BILL C-213

An Act to amend the Immigration and Refugee Protection Act (cessation of refugee protection)

His Majesty, by and with the advice and consent of the Senate and House of Commons of Canada, enacts as follows:

2001, c. 27

Immigration and Refugee Protection Act

1 Section 40.1 of the *Immigration and Refugee Protection Act* is repealed.

2 Paragraph 46(1)(c.1) of the Act is repealed.

PROJET DE LOI C-213

Loi modifiant la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés (perte de l'asile)

Sa Majesté, sur l'avis et avec le consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, édicte :

2001, ch. 27

Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés

1 L'article 40.1 de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* est abrogé.

2 L'alinéa 46(1)c.1) de la même loi est abrogé.